



I - GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions générales de vente, (ci-après désignées « CGV ») sont applicables à l'ensemble des commandes passées à Capture immo, s'agissant d'exécution de prestations de services (ci-après désignés « Services ») auprès de clients (ci-après indifféremment désignés « client »).

Les présentes CGV sont applicables dans leur intégralité dès l'acceptation de la commande entre Capture Immo et le client. De convention expresse, les présentes (ainsi que la Commande et les éventuels documents auxquels elle fait expressément référence) sont l'expression définitive, complète et exhaustive des engagements pris par Capture Immo et le Client. Tous commentaires, ajouts, remarques, corrections, réserves ou suppressions émanant du Client au moment de son acceptation, postérieurement à cette acceptation ou en cours d'exécution de la commande ne seront opposables à Capture Immo que si ce dernier y a expressément consenti par écrit.

II - COMMANDES

Les Commandes des clients sont confirmées par des confirmations de commande. Pour être valide, une confirmation de commande émise par Capture Immo doit être exempte de toute mention manuscrite sauf signature.

En l'absence de retour de la confirmation de commande signée, la commande n'est pas maintenue. En l'absence d'un avis de rétractation du client dans un délai de 14 jours, suite à l'envoi de la confirmation de la commande signée, la commande est maintenue.

Cas d'une vente à distance (téléphone, mail) ou d'une vente réalisée hors établissement commerciale, conclue entre Capture immo et un client : Dans le cas où la vente est conclue à distance (téléphone, mail) ou est conclue hors établissement commerciale entre Capture immo et le Client, le Client est informé qu'il dispose d'un délai de 14 jours pour faire valoir son droit de rétractation. A ses fins, il dispose d'un imprimé spécifique nommé "formulaire de rétractation".

Dans le cas où la vente est conclue à distance (téléphone, mail) ou que la vente est réalisée hors établissement commercial et, si le client souhaite que l'exécution de la prestation de services commence à sa demande expresse avant la fin de l'expiration de 14 jours (formulaire dûment complété par le client en page n°7), ce dernier est informé que s'il fait usage de son droit de rétractation alors que la prestation est partiellement exécutée, il est redevable du montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter. Ce montant est proportionné au prix total de la prestation convenu dans le contrat.

L'acceptation de la commande par le client s'effectue par l'envoi à Capture immo, par courrier, télécopie ou tout autre moyen dématérialisé, convenu entre les parties, de la confirmation de commande dûment signée. A défaut d'envoi de la confirmation de commande dûment signée ou d'usage du droit à rétractation du Client, et suite à un accord oral du Client, la confirmation de commande sera acceptée et exécutable.

III - CONFIDENTIALITÉ

Les informations collectées avant et après la réalisation de la prestation ainsi que le contenu du rapport sont confidentiels et ne seront jamais divulgués à des tiers, sauf aux notaires et aux personnes ayant reçu un mandat du propriétaire du bien immobilier contrôlé et à l'administration de contrôle.

IV – DESCRIPTION DES PRESTATIONS ET RESPONSABILITÉ

Capture Immo réalise des prestations de mise en valeur de biens immobiliers tels que des reportages photos, des visites virtuelles Matterport et 360°, des plans 2D...

La prestation « visite virtuelle Matterport » ne permet pas l'accès à la visite virtuelle pour une durée indéterminée mais pour une période limitée à six (6) mois à compter de sa mise à disposition sur le compte du Client. S'il souhaite poursuivre l'accès à sa visite virtuelle, le Client devra alors payer l'option pour réactiver sa visite et ce pendant un an comme indiqué sur le Site internet de Capture Immo.

Les plans 2D, ainsi que les mesures sur la base desquelles ils sont élaborés, n'ont aucune valeur juridique. Ils sont strictement indicatifs et illustratifs. Par exemple, ils ne peuvent être utilisés comme support à la réalisation de travaux, pour déterminer le métrage carrez, ou se substituer à un plan officiel (ex : plan cadastral, plan annexé au règlement de copropriété). De la même manière, les éléments structurels sont donnés à titre indicatif, seuls les ingénieurs en structure étant habilités à fournir de telles informations.

Capture immo propose également la prestation « diagnostics immobiliers » au travers d'un partenariat avec la société Diag'Partners membre du réseau BC2E. Cette prestation permet d'obtenir les diagnostics obligatoires dans le cadre de la vente ou de la location de votre bien. Les conditions de réalisation de ces prestations sont soumises aux conditions générales de notre partenaire pour toute question non traitée par les présentes. Les conditions générales de vente de Diag'Partners sont disponibles en cliquant sur le lien suivant : <https://diagpartners.bc2e.com/mentions-legales>. En cas de contradiction entre les conditions générales de vente de Diag'Partners et les nôtres, celles de Diag'Partners prévaudront. Le client reconnaît décharger Capture Immo de toute responsabilité pour la réalisation de ces prestations.

En cas de faute prouvée par le Client, Capture Immo ne pourra être tenue responsable que de la réparation des conséquences pécuniaires des dommages directs et prévisibles. Il en résulte que la responsabilité éventuelle de Capture Immo sera limitée au coût de la prestation commandée et pour laquelle la responsabilité de Capture Immo sera recherchée. Par exemple, sont



ainsi exclus toute perte de profit ou gain manqué. Les limites et les exclusions du présent article ne prétendent pas limiter la responsabilité ou modifier les droits bénéficiant aux Clients « consommateurs ».

V- GARANTIE DE QUALITÉ DES SERVICES

Les Clients ont la possibilité d'utiliser le site internet www.capture.immo pour connaître nos différents services et pour passer commande. Un opérateur prendra ensuite contact avec eux pour valider les prestations choisies et leur envoyer un devis accompagné des présentes CGV.

Le Client reconnaît et accepte expressément les délais de livraisons suivants :

Le reportage photo est livré dans les vingt-quatre (24) heures en moyenne après le départ de notre technicien avec un délai maximum de quarante-huit (48) heures ouvrées.

La visite virtuelle et Matterport sont livrés dans les quarante-huit (48) heures en moyenne après le départ de notre technicien avec un délai maximum de soixante-douze (72) heures ouvrées.

Le home staging est livré dans les soixante-douze (72) heures en moyenne après l'envoi des clichés avec un délai maximum fixé par notre partenaire Hubstairs.

Le plan schématique est livré dans les vingt-quatre (24) heures en moyenne après le départ de notre technicien avec un délai maximum de quarante-huit (48) heures ouvrées.

Le plan côté est livré est livré dans les soixante-douze (72) heures en moyenne après le départ de notre technicien avec un délai maximum de 5 jours ouvrés.

Une fois l'intervention fini, Capture Immo adressera une notification par e-mail au Client l'informant de l'envoi des fichiers. Le Client a la possibilité de télécharger le contenu des fichiers ou de copier le lien de téléchargement et est seul responsable de la sauvegarde des fichiers.

Par ailleurs, l'accès au Site www.capture.immo et à ses services est autorisé de manière temporaire. Capture Immo se réserve le droit de supprimer ou de modifier sans préavis l'accès à son site ou à ses services. Capture Immo n'est pas responsable si, pour quelque motif que ce soit, le Site www.capture.immo ou ses services qu'il propose n'est pas disponible à un moment donné ou pendant une période donnée.

VI - MISE À DISPOSITION DE LA PROCÉDURE D'APPEL OU DE RÉCLAMATION

Toute réclamation doit être réalisée à l'adresse mail suivante : contact@capture.immo

VII - FACTURATION

Toute facture précise le nom, prénom ainsi que l'adresse du Client, le détail des prestations et/ou produits, les montants HT et TTC ainsi que le taux et le montant de la TVA. Seront mentionnés également le numéro de commande, la date d'intervention ainsi que tout autre élément précisé sur le devis.

Le cas échéant, la facture mentionne les avoirs et les variations de prix. Sauf conditions préalablement établies en accord avec Diag'Partners (par exemple factures récapitulatives), Capture Immo établira une facture par confirmation de commande et de rendez-vous.

VIII - PAIEMENT

Les règlements de facture s'effectuent au comptant sauf accord particulier. Toute clause contraire est réputée non écrite.

IX - TRANSPARENCE DES PRATIQUES COMMERCIALES

Capture Immo s'engage, dans le cadre de la commande, à respecter scrupuleusement les dispositions législatives ou réglementaires relatives à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et s'engage à ne pas offrir, promettre ou octroyer, à quelque personne que ce soit, un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par le biais d'intermédiaires, dans le but que cette personne agisse ou s'abstienne d'agir dans le cadre de ses fonctions ou dans le but d'obtenir ou conserver illégalement ou indûment un marché en relation avec la Commande.

X - RENONCIATION

Toute renonciation au bénéfice de l'une ou l'autre partie des dispositions de la commande ne produira effet que si elle est constatée par un écrit signé par la partie concernée. Le fait pour une partie de ne pas se prévaloir d'un manquement à l'une quelconque des dispositions de la Commande ne constituera pas une renonciation au bénéfice de cette disposition et n'empêchera pas cette partie d'en invoquer ultérieurement le bénéfice.

XI - LOI APPLICABLE

La Commande est régie par le droit interne français. L'application de la Convention de Vienne du 11 avril 1980 sur la vente internationale de marchandises est expressément exclue.

XII- ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de litige, vous pouvez contacter le médiateur : www.cnpm-mediation-consommation.eu

Tout différent qui ne pourrait être résolu à l'amiable sera de la compétence des juridictions citées dans l'article R631-3 du Code de la Consommation, Capture Immo se réservant toutefois le droit d'attirer directement le Client devant les juridictions compétentes du siège social de ce dernier.



XIII - BLOCTEL

Nous vous informons de la possibilité de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique, gratuite pour les consommateurs sur le site <http://www.bloctel.gouv.fr>

XIV – PROPRIETE INTELECTUELLE

a) Propriété intellectuelle du site internet Capture Immo

Le site internet est la propriété exclusive de Capture Immo, en ce compris et sans que cette liste ne soit exhaustive la marque Capture Immo, l'agencement, les contenus, logiciels, bases de données, images, logos, etc. protégés par tous droits de propriété intellectuelle. Toute reproduction même partielle est subordonnée à l'autorisation préalable et écrite de Capture Immo. L'Utilisateur s'engage à ne reproduire aucun des éléments du site internet. Toute utilisation contraire à toute ou une partie du site internet ou à l'un de ses éléments est interdite et constitue une contrefaçon susceptible d'entraîner des poursuites civiles et/ou pénales et d'exposer l'Utilisateur contrevenant aux peines rappelées. L'inscription sur le site internet n'emporte aucun transfert de droits de propriété intellectuelle au profit de l'Utilisateur.

b) Propriété intellectuelle sur le contenu des reportages

b1) Autorisations demandées au Client

Le Client s'engage à ne passer de Commande que pour des biens pour lesquels il détient les autorisations nécessaires pour la réalisation du reportage, ainsi que pour l'utilisation de ce reportage conformément aux présentes.

b2) Droits Patrimoniaux

Capture Immo cède au Client la totalité des droits patrimoniaux des images du reportage, en contrepartie du prix payé par le Client à Capture Immo.

b3) Exploitation des images par le Client

Les images d'un reportage étant destinées à promouvoir temporairement un bien immobilier, le droit d'exploitation de ces images par le Client doit se faire dans le strict respect de cette destination.

b4) Exploitation des images par Capture Immo

Capture Immo conserve le droit d'utiliser les images cédées à des fins marketing, publicitaires et promotionnelles, et ce sur tout support, ainsi que la possibilité de conserver les images cédées dans une base de données, afin notamment de les fournir à nouveau au Client en cas de perte des images cédées, ce que le Client reconnaît et accepte expressément.

XV- RAPPELS CONCERNANT LES OBLIGATIONS DU DONNEUR D'ORDRE

Le donneur d'ordre, ou son représentant, préalablement à l'intervention de Capture Immo, informe les occupants éventuels des locaux de la date et de l'heure de l'intervention et leur conseille d'être présents le jour de la réalisation de la prestation. Il leur demande de pouvoir accéder à toutes les pièces du bien ou, s'il est lui-même l'occupant, il fait en sorte que la totalité des pièces du logement soient accessibles. Les prestations de Capture Immo s'effectuant sans déplacement des meubles, le donneur d'ordre prend toutes mesures afin d'éviter tout encombrement des locaux et de leurs accès.

La lumière naturelle et artificielle étant indispensable pour une bonne prestation, le donneur d'ordre s'assure que le bien est bien alimenté en électricité le jour de l'intervention.

Le Client s'engage à accueillir le prestataire dans un appartement propre et rangé permettant la prise de clichés ou de mesures immédiates. Dans l'hypothèse où l'état de l'appartement ne permettrait pas la réalisation des prestations, le Client ne pourra pas être remboursé. De la même manière, le Client s'engage à sécuriser ses objets, notamment de valeur. Tout dommage en raison du manquement par le Client à cette obligation sera à sa charge exclusive.

Afin de garantir une intervention réussie, le donneur d'ordre prends connaissance et s'engage à respecter notre document Nos consignes avant intervention, document accessible et téléchargeable régissant conseils et bons usages pour avant notre déplacement.